



Rapport de progression sur le CO₂ et le plan d'action énergétique

Colas Belgium

1 janvier 2019 à 31 décembre 2024

Jente Deckers

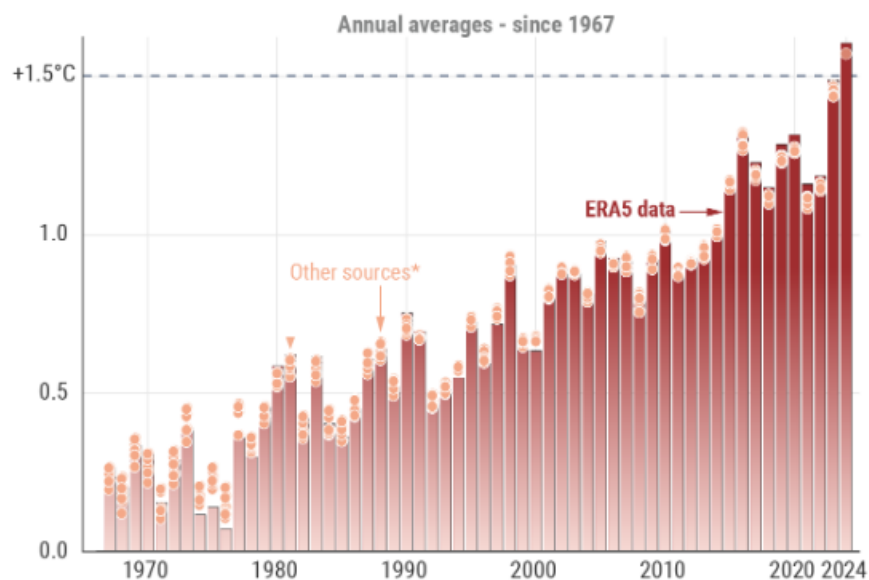
Table des matières

1. Introduction	3
2. Données de base	5
2.1. Description de l'organisation	5
2.2. Structure de l'organisation	5
2.3. Année de base	5
2.4. Période de rapport	5
2.5. Vérification	5
3. Délimitation	6
3.1. Limites de l'organisation	6
3.2. Modification organisationnelle	6
3.3. CO2 attribution de projets	6
4. Méthodes de calcul	7
4.1. Périmètres	7
4.2. Méthodologie de calcul et facteurs de conversion actuels	7
4.3. Modifications de la méthode de calcul	7
4.4. Exclusions	7
4.5. Absorption du CO2	7
4.6. Biomasse	8
4.7. Sources de données et incertitudes	8
5. Émissions de CO2	9
5.1. Empreinte CO2 de l'année de base	9
5.2. Evolution annuelle par catégorie	14
5.2.1. Chauffage	16
5.2.2. Equipement	17
5.2.3. Flotte de véhicules	17
5.2.4. Electricité	18
5.2.5. Voyages d'affaires	19
5.3. Objectifs	20
5.3.1. Objectif de réduction	20
5.3.2. Status	20
5.4. Les mesures de réduction	21
5.5. Benchmark	22
6. Initiatives	24

1. Introduction

Le changement climatique est l'un des plus grands défis auxquels les pays, les gouvernements, les entreprises et les citoyens du monde entier seront confrontés dans les décennies à venir. La recherche scientifique et la connaissance du changement climatique ont considérablement progressé, confirmant que le réchauffement climatique actuel est dû aux activités humaines. Le réchauffement climatique a déjà des impacts mesurables : influence sur l'agriculture, mise en danger de la sécurité alimentaire, élévation du niveau de la mer, accélération de l'érosion des zones côtières, augmentation de l'intensité des catastrophes naturelles, extinction des espèces et propagation des maladies à transmission vectorielle. Cet impact se fera sentir non seulement à l'échelle mondiale, mais aussi localement (GIEC2013).

Ces dernières années, il est devenu clair que le changement climatique n'est plus un phénomène attendu dans un avenir proche, mais que le climat est déjà en train de changer. En effet, les dernières années ont aussi été les années les plus chaudes jamais enregistrées (Copernicus - EU).



Cet enjeu majeur a donc provoqué un chantier mondial de restructuration des nos activités pour limiter le réchauffement global et adapter nos modes de vie aux limites planétaires.

L'entreprise *Colas Belgium* est engagée dans une démarche de réduction de ses émissions carbone et a choisi d'introduire l'échelle de performance CO₂ dans ses opérations pour atteindre ses objectifs de durabilité. L'élaboration du reporting périodique fait partie du cycle de contrôle au sein du système de gestion énergétique qui a été introduit dans le cadre de l'échelle de performance CO₂. Ce cycle de contrôle est décrit dans le plan de gestion de la qualité.

Ce rapport a été préparé sur la base des directives de l'échelle de performance CO₂ conformément au manuel 3.1 tel que publié en juillet 2020 par SKAO. L'inventaire des émissions a été préparé conformément à la norme ISO 14064-1:2019.

- Description de l'organisation (voir section 2.2)
- Responsable du rapport (voir page de couverture)
- Période du rapport (voir paragraphe page de garde)
- Limites organisationnelles (voir section 3.1)
- Limites et critères de déclaration pour définir les émissions significatives (voir section 3.1)
- Émissions directes de CO₂e (voir section 5)
- Émissions biogéniques de CO₂e (voir section 4.6)
- Élimination directe du CO₂e (voir section 4.5)
- Exclusions de la quantification (voir section 4.4)
- Émissions indirectes par catégorie (voir section 5)
- Année de base (voir section 2.3)

- Ajustements ou recalculs de l'année de base (voir la section 4.3)
- Méthode de calcul (voir section 4)
- Ajustements de la méthode de calcul (voir section 4.3)
- Facteurs d'émission (voir section 4.2)
- Incertitudes pour les émissions et les absorptions (voir section 4.7)
- Incertitude sur le résultat (voir section 4.7)
- Référence à l'ISO 14064-1:2019 (voir section 1)
- Référence à la vérification (voir section 2.5)
- Facteurs d'émission et sources utilisées (voir section 4.2)

2. Données de base

2.1. Description de l'organisation

Depuis 1988, Colas Belgium est la filiale belge du groupe Colas, leader mondial dans la construction et l'entretien d'infrastructure de transport. Constitué de cinq entités régionales autonomes, ses activités regroupent l'aménagement urbain, la construction et l'entretien d'infrastructures routières, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires, industrielles et logistiques.

2.2. Structure de l'organisation

					Bureaux admin	Atelier maintenance	Chantiers routiers	Enrobés (production)	Ashton (production)	Recyclés (production)	Granulats (production)	Laboratoire	Transport
Nom	Site	Adresse Site	CP	Ville									
Colas Belgium SA													
	Neder-Over-Hembeek	Avenue Antoon Van Oss 1/28A	1120	Brussel	X								
	Crisnée	Grand'Route 260 A	4367	Crisnée	X		X			X			
	Gaurain-Ramecroix	Grand'Route 260 B	7530	Gaurain-Ramecroix	X	X	X						
	Gembloux	Rue Camille Hubert, 15	5032	Isnes	X		X						
	Seneffe	Rue Zénobe Gramme	7180	Seneffe				X				X	
	Seraing	Rue du Val Saint-Lambert 220	4100	Seraing					X	X		X	
	Heusden-Zolder	Dellestraat 25	3350	Heusden-Zolder								X	
Colas Noord NV													
	Heusden-Zolder	Dellestraat 25	3350	Heusden-Zolder	X	X	X		X	X			
	Neder-Over-Hembeek	Avenue Antoon Van Oss 1/28A	1120	Brussel	X	X	X						
	Wijnegem / Schoten	Merksemsebaan 298	2210	Wijnegem	X		X	X		X		X	
	Beveren / Kallo	Geslecht haven 1934 - Sint Annalaan	9130	Beveren					X				
Asfalt Productie Limburg NV													
	Heusden-Zolder	Dellestraat 25	3350	Heusden-Zolder				X				X	
Ascovl SA													
	Villers-le-Bouillet	Rue Grande Ruelle 50	4530	Villers-le-Bouillet				X				X	
Scredema SA													
	Scredema SA	Grand'Route 260 A	7530	Gaurain-Ramecroix				X				X	
Belle Roche Sablar SA													
	Sprimont	Rue d'Aywaille 191	4170	Comblain-au-Pont							X		
Carrière de Haut-le-Wastia													
	Yvoir	Rue du Redeau 38	5530	Yvoir							X		
Colas Transport NV													
	Wijnegem / Schoten	Merksemsebaan 298	2210	Wijnegem									X

2.3. Année de base

2019

2.4. Période de rapport

1 janvier 2019 à 31 décembre 2024

2.5. Vérification

L'inventaire des émissions de CO₂ est vérifié par l'organisme reconnu Bureau Veritas pour obtenir un certificat sur l'échelle de performance CO₂ Niveau 3.

3. Délimitation

Colas Belgium est une filiale nationale du groupe Colas.

3.1. Limites de l'organisation

L'ensemble de l'organisation belge a été inclus, toutes les entités et les usines d'asphalte font partie des limites.

3.2. Modification organisationnelle

Il n'y a eu aucun changement organisationnel (l'inclusion de nouvelles entités ou la vente d'entités) au cours de la période couverte par ce rapport. Seule la dénomination de certaines entités et unités commerciales a été modifiée en 2023 pour donner une image plus représentative. Ce changement ne concerne que la dénomination juridique et n'entraîne pas d'ajustement du scope organisationnel.

3.3. CO₂ attribution de projets

À ce jour, aucun projet n'a été attribué avec un avantage en matière de CO₂.

4. Méthodes de calcul

4.1. Périmètres

La comptabilisation du carbone fait référence à 3 types différents de sources d'émissions, également appelées périmètres ou "scopes". Le premier périmètre contient les émissions directes au sein des opérations de l'entreprise ou liées à l'entreprise elle-même. Le deuxième périmètre comprend les émissions liées à l'électricité, la chaleur ou les vapeurs achetées, qui ne sont pas produites sur place, mais qui sont directement liées à la consommation d'électricité ou de chaleur. Le troisième périmètre comprend toutes les autres émissions qui n'appartiennent à aucun des scope 1 ou 2 (soit les émissions en amont et en aval de la chaîne de valeur).

Conformément à la réglementation de l'échelle de performance CO₂ (manuel 3.1), les émissions suivantes ont été cartographiées comme telles :

- Émissions du scope 1 : combustion d'énergies fossiles (chauffage, générateurs électriques, véhicules utilitaires)
- Émissions du scope 2 : consommation d'électricité
- Émissions du scope 3 : voyages d'affaires uniquement

4.2. Méthodologie de calcul et facteurs de conversion actuels

Ce rapport périodique est basé sur les réglementations de l'échelle de performance CO₂ conformément au manuel 3.1 publié par SKAO en juillet 2020.

Les facteurs d'émission ont été déterminés sur base du site Internet CO₂emissiefactoren.be, selon lequel la liste des amendements de SKAO est considérée comme leader. En novembre 2023 et janvier 2024, une mise à jour des facteurs d'émission a été publiée pour la Belgique sur le site CO₂emissiefactoren.be. Les facteurs d'émission utilisés dans ce rapport ont été mis à jour en conséquence.

Une exigence supplémentaire spécifique à l'échelle de performance CO₂ est que, pour le calcul des émissions de CO₂e, on utilise des facteurs d'émission Well-to-Wheel (WTW). Dans ce cas, le CO₂e libéré lors de l'extraction et de la production du carburant (Well-to-Tank, WTT) est également incluse (émissions indirectes réelles appartenant au scope 3 selon le protocole GES). Dans ce rapport, conformément à cette exigence, tous les calculs ont été effectués avec des facteurs d'émission WTW. Aucun rapport séparé n'est fourni pour les émissions WTT en amont des carburants utilisés.

Les facteurs d'émission utilisés sont présentés dans l'annexe 1.

4.3. Modifications de la méthode de calcul

Non applicable.

En novembre 2023, une mise à jour des facteurs d'émission a été publiée pour la Belgique sur le site CO₂emissiefactoren.be. Les facteurs d'émission utilisés dans ce rapport ont été mis à jour en conséquence. L'année de référence a également été adaptée, l'impact sur les émissions de l'année de référence étant limité à une augmentation de 3 %.

4.4. Exclusions

Aucune exclusion d'entité ou de succursale ne s'applique.

4.5. Absorption du CO₂

Aucune absorption de CO₂ n'est signalée car cela n'est pas applicable.

4.6. Biomasse

Les émissions de CO₂ biogénique ne sont pas rapportées dans le présent inventaire des émissions car elles ne sont pas pertinentes.

4.7. Sources de données et incertitudes

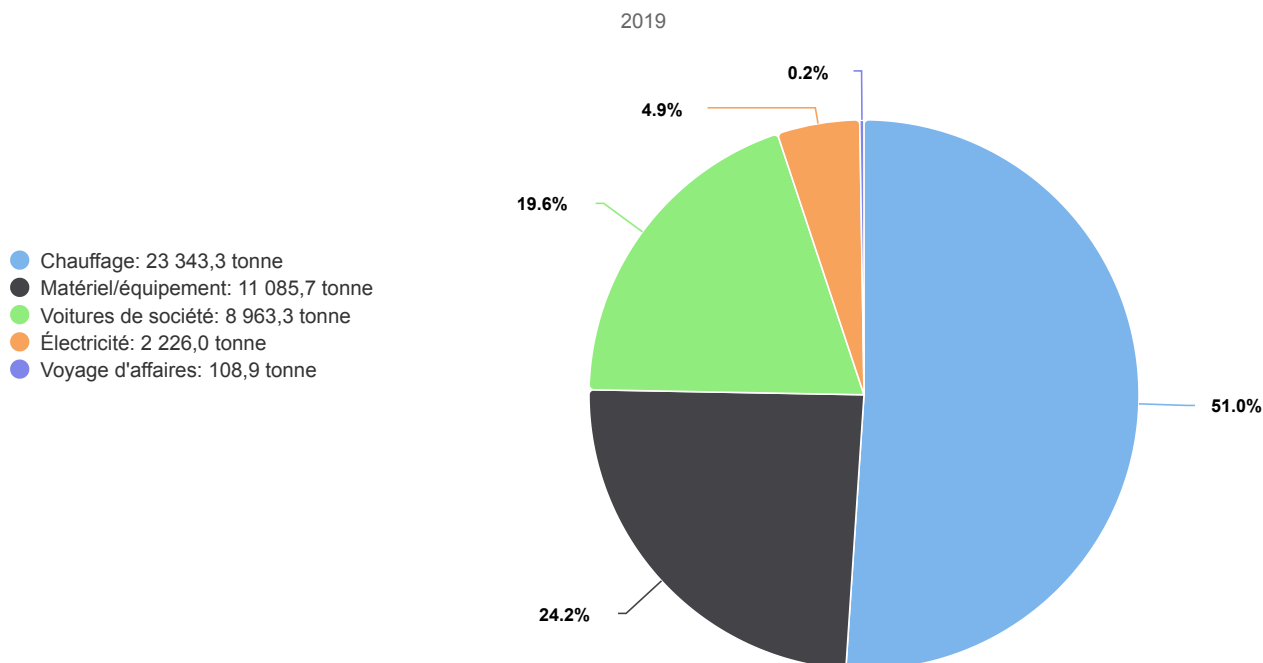
La collecte des données de consommation s'est essentiellement appuyée sur les factures, les livraisons et les consommations. Toutes nos données sont basées sur des factures.

En ce qui concerne l'incertitude sur les données utilisées, un degré élevé de certitude est supposé puisque les factures et autres sont principalement utilisées. On estime qu'il y a une incertitude d'environ 5 %. En outre, il existe également une incertitude sur les facteurs d'émission utilisés. Ici, on estime que qu'il y a environ 5-10% d'incertitude sur le facteur d'émission. L'incertitude totale dans les calculs finaux à prendre en compte est donc de 14,5%. Lors de la détermination de la distribution de certains flux énergétiques (par exemple, le pourcentage de consommation d'électricité pour l'éclairage/la production/...), les valeurs des compteurs individuels ont été utilisées dans la mesure du possible. les valeurs des compteurs individuels. Si les compteurs individuels n'étaient pas disponibles, l'opinion d'expert de sur l'avis expert des personnes internes du service ou du site concerné. Dans le cas d'un avis d'expert une incertitude supplémentaire doit donc être prise en compte. Cependant, cela n'a aucune influence sur le total des émissions de CO₂e mais uniquement sur une distribution de la consommation d'énergie et sur la distribution des émissions pour mieux estimer où se trouvent les gros consommateurs et où des améliorations sont possibles.

5. Émissions de CO₂

5.1. Empreinte CO₂ de l'année de base

Répartition des émissions totale sur l'année de base - CO₂e (45 727 tonne)



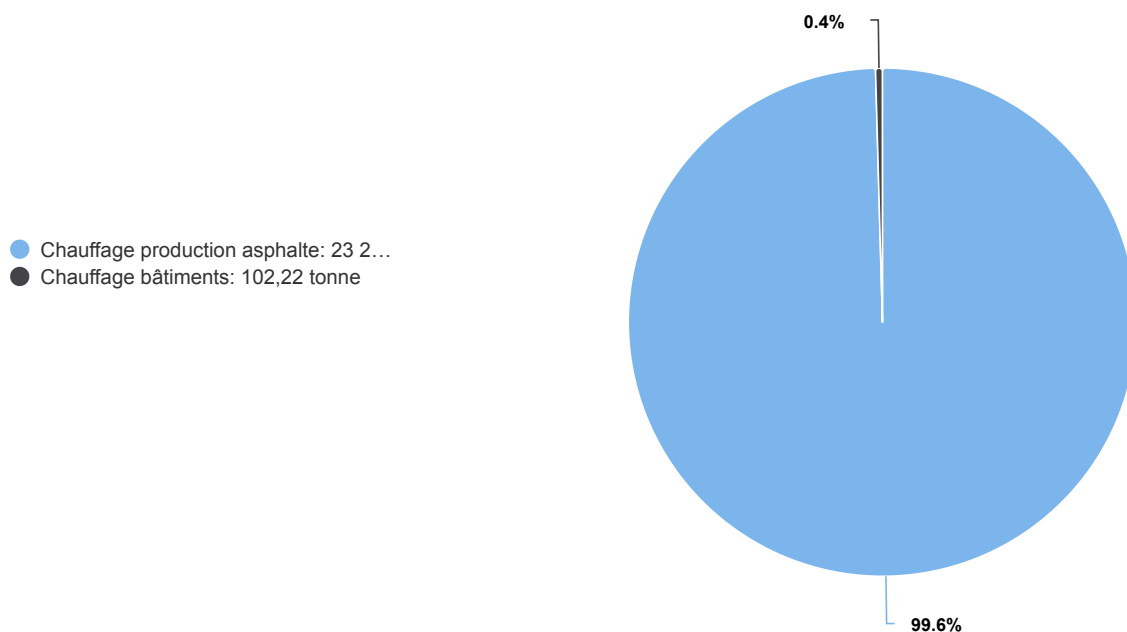
Répartition des émissions totale sur l'année de base - CO ₂ e (tonne)	2019
Chauffage	23 343,3
Matériel/équipement	11 085,7
Voitures de société	8 963,3
Électricité	2 226,0
Voyage d'affaires	108,9
Total	45 727,3

L'empreinte carbone de Colas Belgium en 2019, équivalente à 46 277 tCO₂e sur l'année de base, est principalement sourcée dans le scope 1, soit les émissions directes dues à ses opérations. En effet, 95% des émissions totales sur l'année de base proviennent du scope 1, avec 50.4% dû au chauffage, 25.1% dû au matériel et équipement, et 19.4% dû aux véhicules de société.

Par ailleurs, les émissions du scope 2, soit les émissions indirectes liées à l'utilisation de l'électricité, correspondent à 4.8% des émissions totales sur l'année de base.

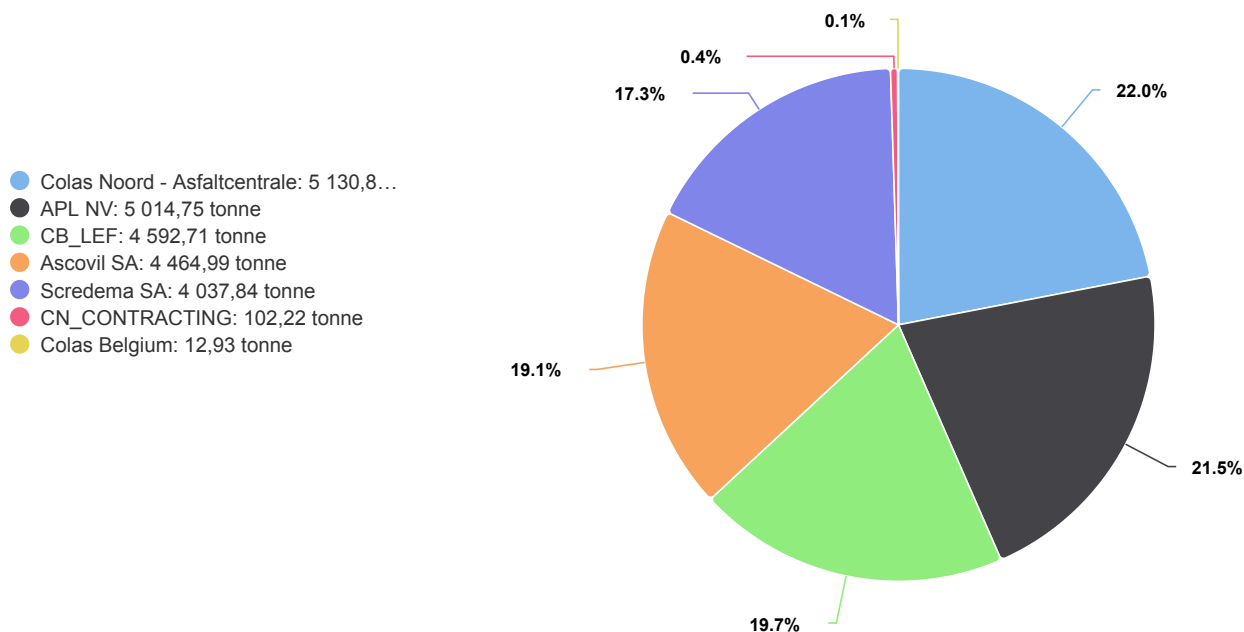
Répartition des émissions liées au chauffage par fonction sur l'année de référence - CO2e (23 356 tonne)

2019



Répartition des émissions liées au chauffage sur l'année de base - CO2e (23 356 tonne)

2019



Le chauffage est la source principale d'émissions de gaz à effet de serre de Colas Belgium, avec 51,3% des émissions totales. Parmi les émissions liées au chauffage, 99.6% sont liées à la production d'asphalte, et 0.4% au chauffage des bâtiments.

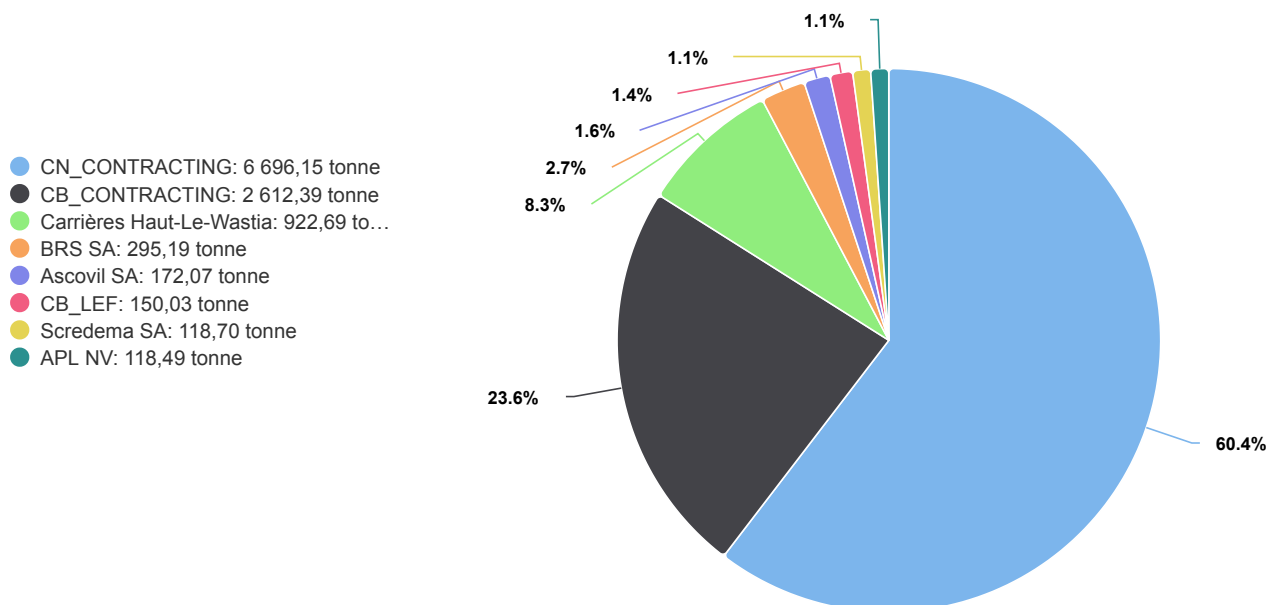
Etant au coeur de leur modèle économique, l'importance de la production d'asphalte parmi les sources d'émissions est attendue. De plus, les infrastructures de production nécessitent l'utilisation de gaz naturel, une énergie fossile fortement émettrice. Les 5 sites de production d'asphalte rassemblent donc 99.6% des émissions liées au chauffage :

- Colas Noord : 22.0%

- APL : 21.5%
- LEF : 19.7%
- Ascovil : 19,1%
- Scredeema : 17,3%

Répartition des émissions liées au matériel et équipement sur l'année de base - CO2e (11 086 tonne)

2019

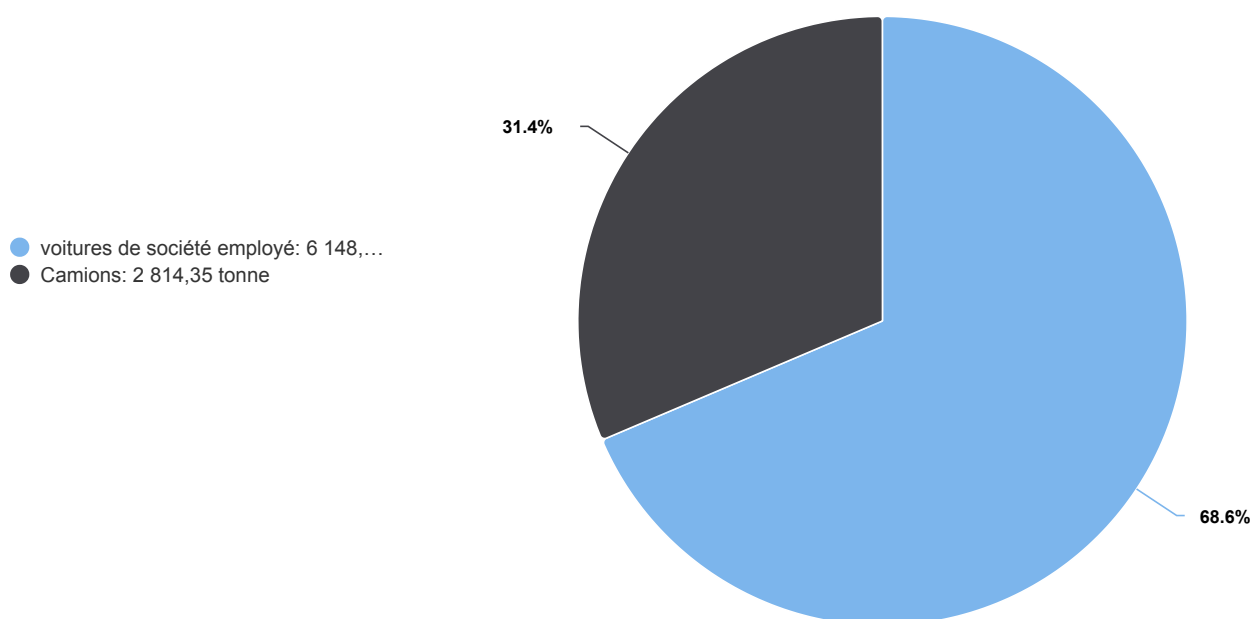


Le matériel et équipement, principalement de la machinerie d'industrie fonctionnant au mazout, est responsable de 24.7% des émissions totales de Colas Belgium.

Les 5 sites rassemblant plus de 90% des émissions de cette catégorie sont Colas Noord (37.7%), Colas Centrum (22.7%), Colas Sud-Est (13.4%), Colas Sud-Ouest (10.2%) et les carrières Haut-Le-Wastia (8.3%).

Répartition des émissions liées à la flotte de véhicules sur l'année de base - CO₂e (8 963 tonne)

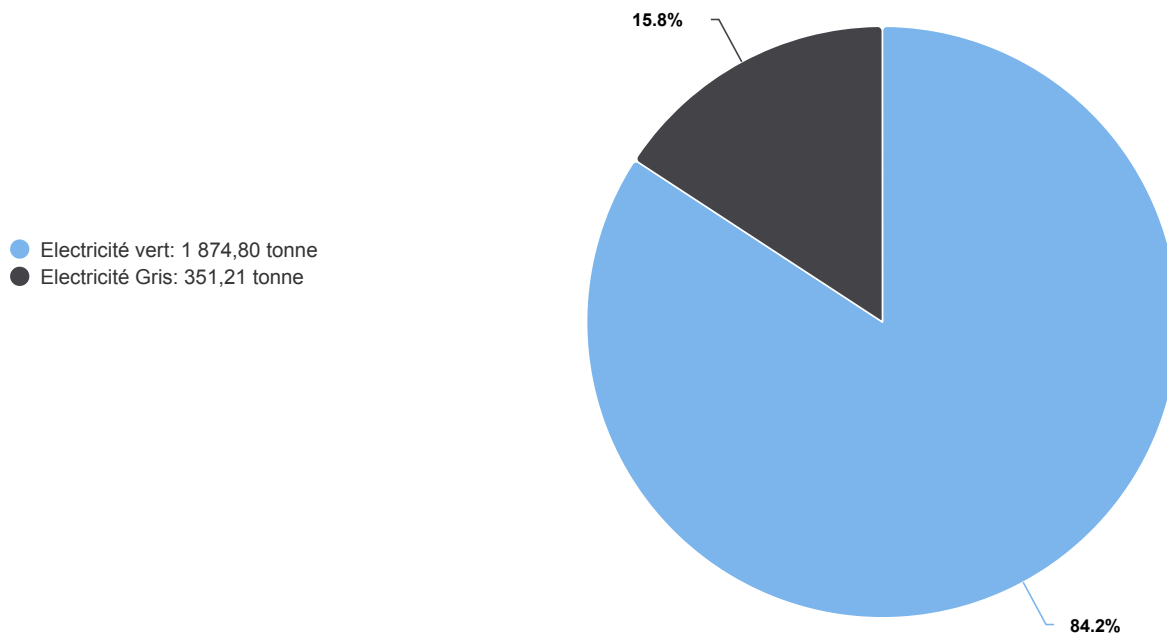
2019



Les véhicules de société représentent 20% des émissions totales de Colas Belgium, dont 68.6% pour les voitures de société (voitures des employés + camionnettes) et 31.4% pour les camions.

Répartition des émissions liées à l'électricité sur l'année de base - CO₂e (2 226 tonne)

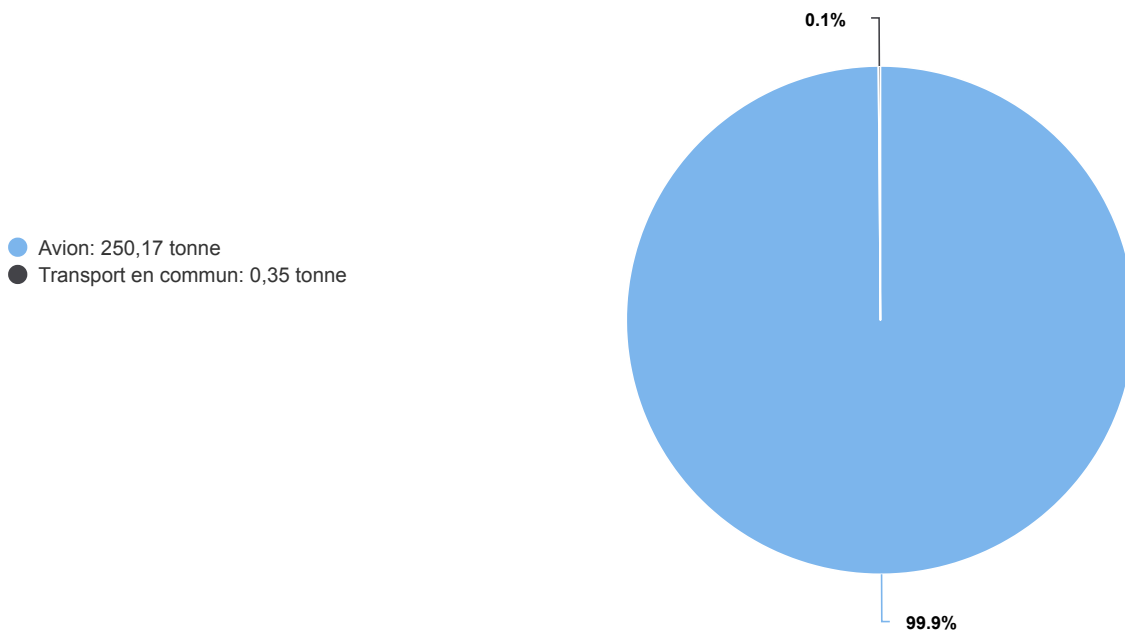
2019



La consommation d'électricité est responsable de 3.7% des émissions totales de Colas Belgium en 2019, avec 84.2% de ces émissions liées à la consommation d'électricité verte EU, et 15.8% à la consommation d'électricité grise.

Répartition des émissions liées aux voyages d'affaires - CO2e (251 tonne)

01/01/2019 à 31/12/2024



Les voyages d'affaires représentent la plus petite source d'émissions, avec seulement 0.3% des émissions totales de Colas Belgium en 2019. 99.9% des émissions de cette catégorie proviennent de trajets en avion, et seulement 0,1% de trajets en train.

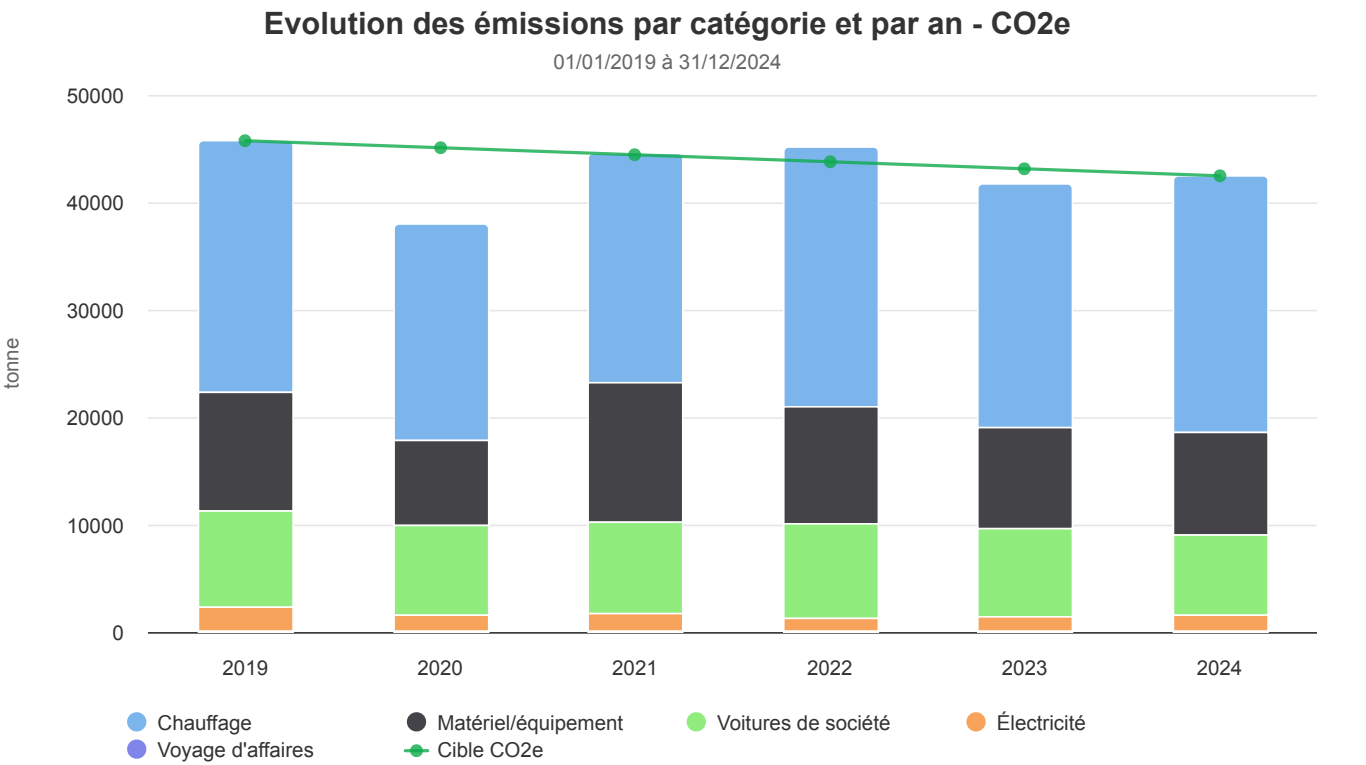
5.2. Evolution annuelle par catégorie

Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution des émissions de Colas depuis 2019.

Dans l'évolution des émissions totales de Colas Belgium, nous constatons une diminution importante pour l'ensemble des catégories en 2020, puis une augmentation globale en 2021, équivalant presque les émissions de 2019. Cette évolution est sans doute liée à la crise du Covid19 et à la diminution globale de l'activité économique durant cette période.

En 2022, les émissions ont légèrement augmenté par rapport à 2021. Par rapport à 2019, les émissions sont en baisse de 2,5 % en 2022. En 2023, nous observons une diminution d'environ 10 % par rapport à 2019. En 2024, les émissions augmenteront légèrement par rapport à l'année précédente, mais elles restent inférieures à celles de l'année de référence (-7%). La raison de cette augmentation par rapport à 2023 est que 2024 a été une année humide, ce qui entraîne une augmentation de la consommation d'énergie, en particulier dans les usines d'asphalte.

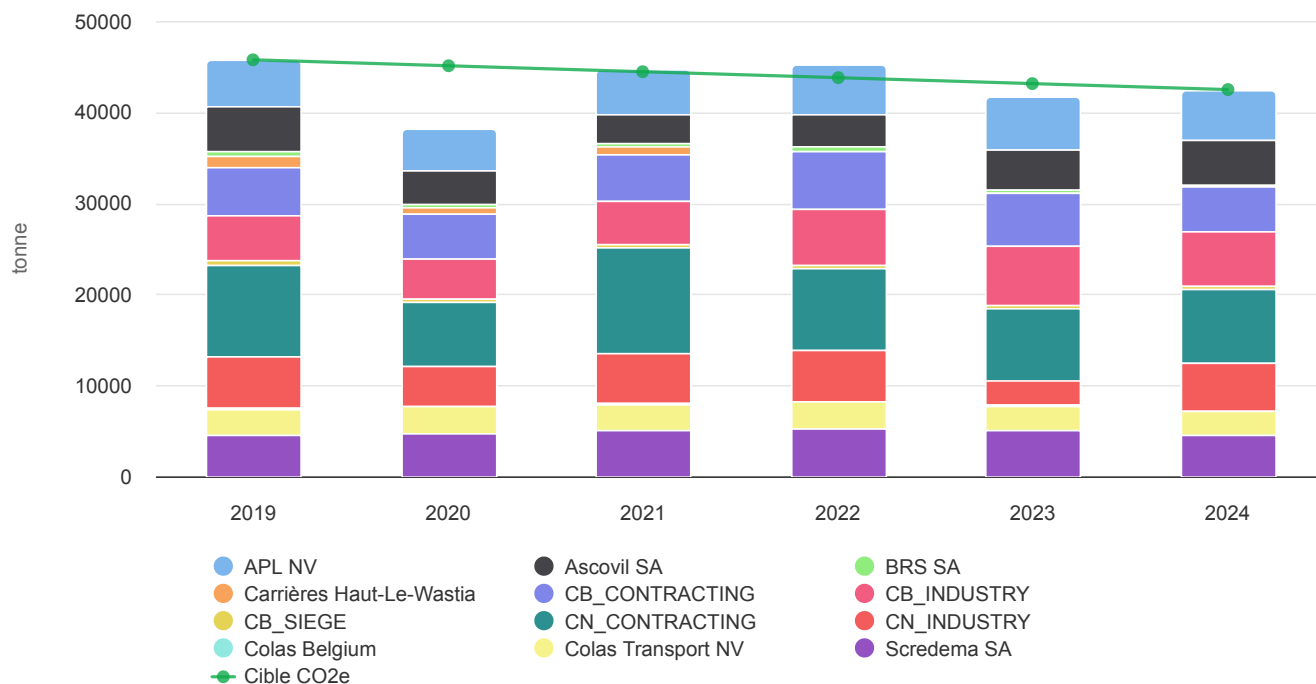
Colas est actuellement en bonne voie pour atteindre son objectif de réduction en 2026.



Evolution des émissions par catégorie et par an - CO2e (tonne)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Chauffage	23 356,27	20 121,69	21 353,94	24 149,43	22 606,36	23 785,94
Matériel/équipement	11 085,70	7 953,90	12 990,26	10 987,00	9 517,38	9 633,78
Voitures de société	8 963,32	8 349,84	8 431,09	8 698,95	8 098,02	7 436,47
Électricité	2 226,01	1 559,83	1 771,19	1 317,02	1 428,29	1 531,39
Voyage d'affaires	108,92	44,54	17,33	25,09	40,75	13,90
Total	45 740,22	38 029,80	44 563,81	45 177,49	41 690,80	42 401,48
Cible CO2e	45 740,22	45 086,79	44 433,35	43 779,92	43 126,49	42 473,06

CO2e

01/01/2019 à 31/12/2024



CO2e (tonne)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
APL NV	5 149,23	4 496,51	4 782,16	5 481,15	5 796,78	5 472,14
Ascovil SA	4 977,15	3 616,31	3 170,32	3 570,02	4 406,89	4 896,92
BRS SA	439,15	362,07	356,51	404,13	385,41	279,35
Carrières Haut-Le-Wastia	1 371,13	850,88	912,45	79,81	40,12	30,03
CB_CONTRACTING	5 242,79	4 852,58	5 139,33	6 280,78	5 740,31	4 801,68
CB_INDUSTRIY	4 959,85	4 394,81	4 741,05	6 124,90	6 489,67	6 007,24
CB_SIEGE	391,54	379,49	450,85	518,87	498,70	392,08
CN_CONTRACTING	10 133,78	6 974,90	11 580,87	8 859,77	7 847,20	8 166,97
CN_INDUSTRIY	5 677,40	4 446,99	5 480,45	5 587,00	2 716,97	5 196,26
Colas Belgium	121,85	58,76	32,98	25,09	40,75	13,90
Colas Transport NV	2 814,35	2 939,88	2 901,44	2 977,64	2 670,09	2 618,32
Scredema SA	4 461,99	4 656,63	5 015,39	5 268,33	5 057,90	4 526,59
Total	45 740,22	38 029,80	44 563,81	45 177,49	41 690,80	42 401,48
Cible CO2e	45 740,22	45 086,79	44 433,35	43 779,92	43 126,49	42 473,06

CO2e (%)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CO2e	0,00	-16,86	-2,57	-1,23	-8,85	-7,30

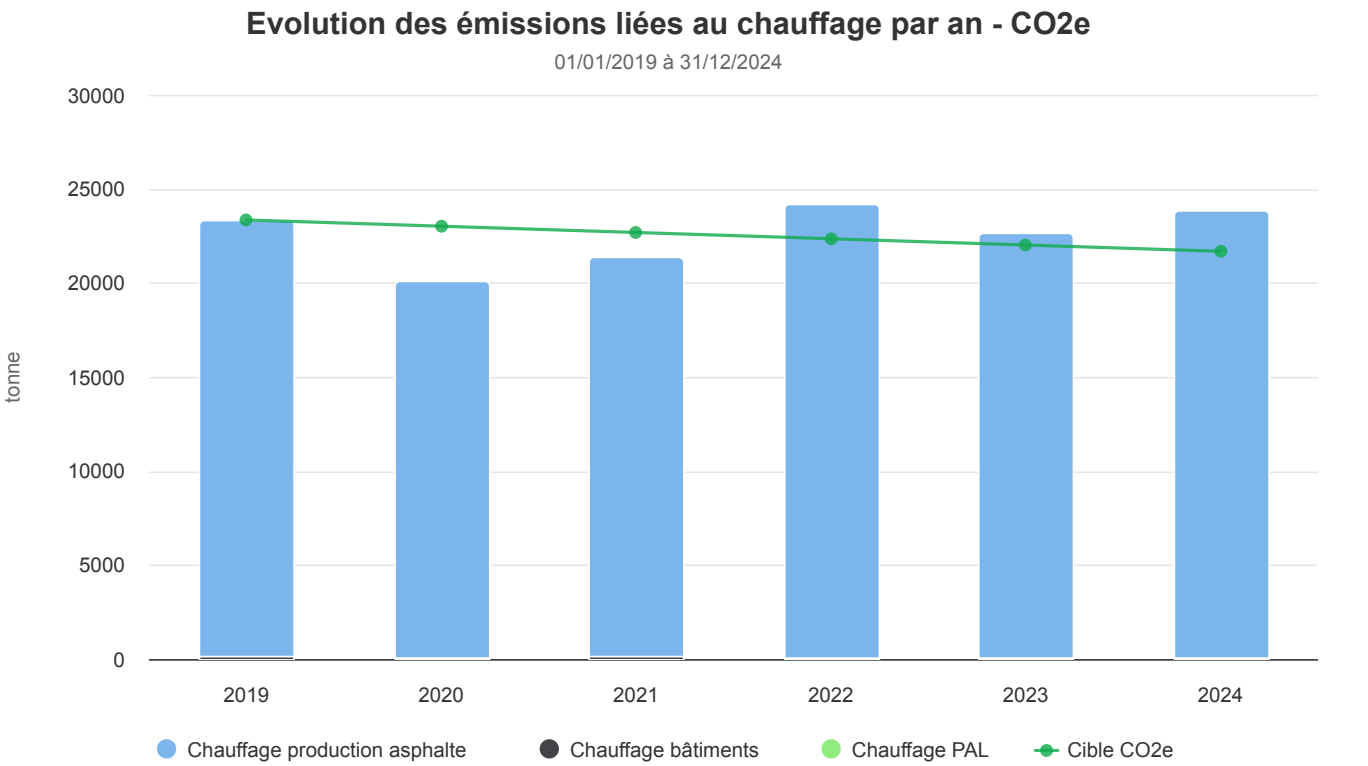
CO2e (%)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Chauffage	0,00	-13,85	-8,57	3,40	-3,21	1,84
Matériel/équipement	0,00	-28,25	17,18	-0,89	-14,15	-13,10
Voitures de société	0,00	-6,84	-5,94	-2,95	-9,65	-17,03

CO2e (%)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Voyage d'affaires	0,00	-59,11	-84,09	-76,96	-62,59	-87,24
Électricité	0,00	-29,93	-20,43	-40,83	-35,84	-31,20

5.2.1. Chauffage

L'évolution des émissions liées au chauffage suivent la tendance globale avec une diminution de -13.9% entre 2019 et 2020, puis un réaugmentation pour atteindre -8.75% en 2021 par rapport à l'année de référence. En 2022, les émissions dues au chauffage sont supérieures d'environ 3 % à celles de l'année de référence ; en 2023, les émissions sont inférieures d'environ 3 % à celles de l'année de référence. La diminution en 2023 est principalement due à une production légèrement inférieure. En 2024, les émissions liées au chauffage augmenteront de près de 2 % par rapport à 2019. La raison en est que 2024 a été une année humide, ce qui entraîne une augmentation de la consommation d'énergie, en particulier dans les usines d'asphalte.

Plus que 99% des émissions de cette catégorie correspondant à l'énergie utilisée pour la production d'asphalte, leur évolution peut être expliquée par la baisse d'activité, puis la reprise, liée à la crise sanitaire.



Evolution des émissions liées au chauffage par an - CO2e (tonne)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Chauffage production asphalte	23 241,12	20 041,73	21 235,13	24 069,53	22 538,47	23 733,63
Chauffage bâtiments	102,22	65,74	103,16	79,90	67,89	52,30
Chauffage PAL			0,00	0,00		
Total	23 343,34	20 107,46	21 338,29	24 149,43	22 606,36	23 785,94
Cible CO2e	23 343,34	23 009,86	22 676,39	22 342,91	22 009,43	21 675,96

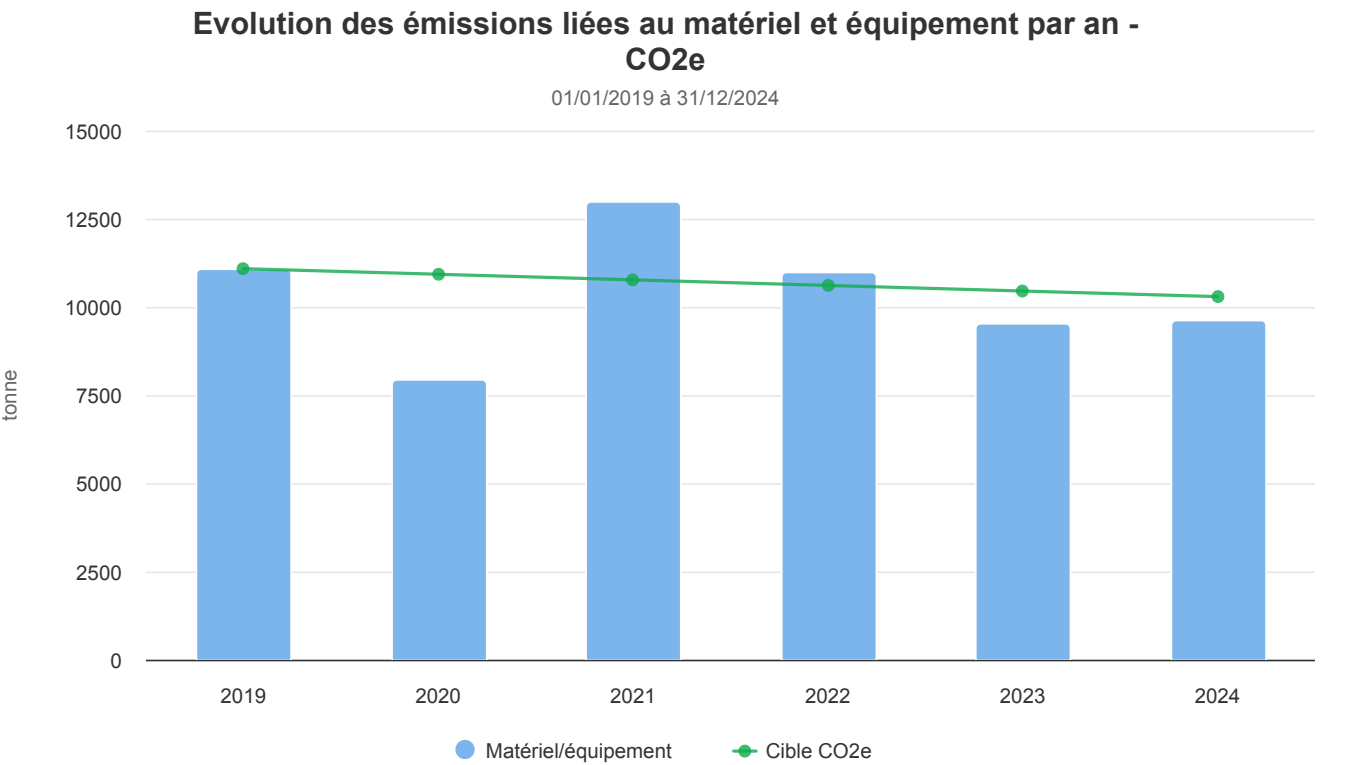
CO2e (%)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CO2e	0,00	-13,85	-8,57	3,40	-3,21	1,84

5.2.2. Equipement

L'évolution des émissions liées au matériel utilisé sur les sites de production ou sur les chantiers suit également la tendance globale, avec une diminution de 27% en 2020, puis une plus forte reprise en 2021 pour atteindre 112% des émissions de l'année de référence. En 2022 et 2023, on observe ensuite une diminution des émissions liées à l'utilisation des équipements. Les émissions resteront stables en 2024.

Plusieurs raisons expliquent la réduction par rapport à l'année de référence :

- Formation des opérateurs à l'éco-conduite
- Systèmes marche-arrêt sur les machines
- Diminution des activités à la carrière de Haute-Le Wastia.



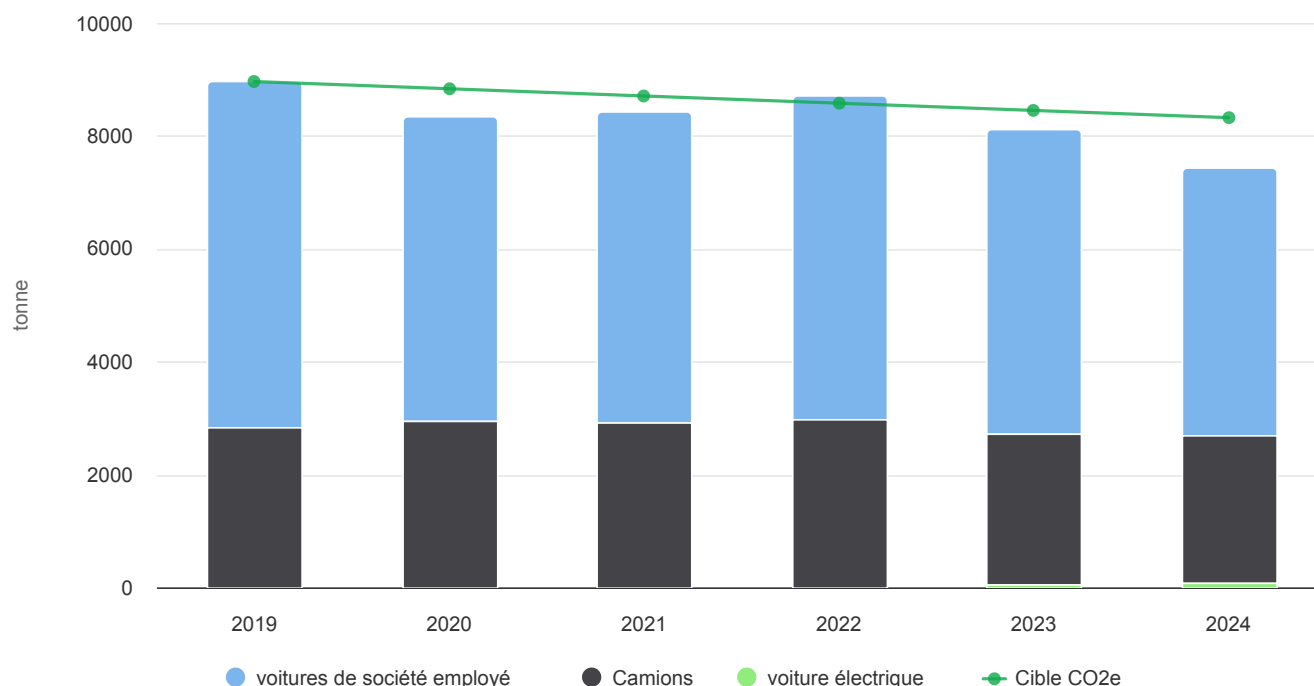
CO2e (%)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CO2e	0,00	-28,25	17,18	-0,89	-14,15	-13,10

5.2.3. Flotte de véhicules

Nous constatons une diminution de 6% des émissions liées aux véhicules de société en 2020, dont une diminution pour les voitures et une légère augmentation pour les camions, maintenues en 2021 et 2022. À partir de 2023, l'impact de l'électrification des voitures particulières commence à se faire sentir, avec une diminution de circa 10% par rapport à l'année de référence. En 2024, cette baisse se poursuivra pour atteindre 17 %.

Evolution des émissions liées à la flotte de véhicules par an - CO2e

01/01/2019 à 31/12/2024



Evolution des émissions liées à la flotte de véhicules par an - CO2e (tonne)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
voitures de société employé	6 148,97	5 409,96	5 529,65	5 721,31	5 393,04	4 744,21
Camions	2 814,35	2 939,88	2 901,44	2 977,64	2 670,09	2 618,32
voiture électrique					34,89	73,94
Total	8 963,32	8 349,84	8 431,09	8 698,95	8 098,02	7 436,47
Cible CO2e	8 963,32	8 835,27	8 707,23	8 579,18	8 451,13	8 323,08

CO2e (%)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CO2e	0,00	-6,84	-5,94	-2,95	-9,65	-17,03

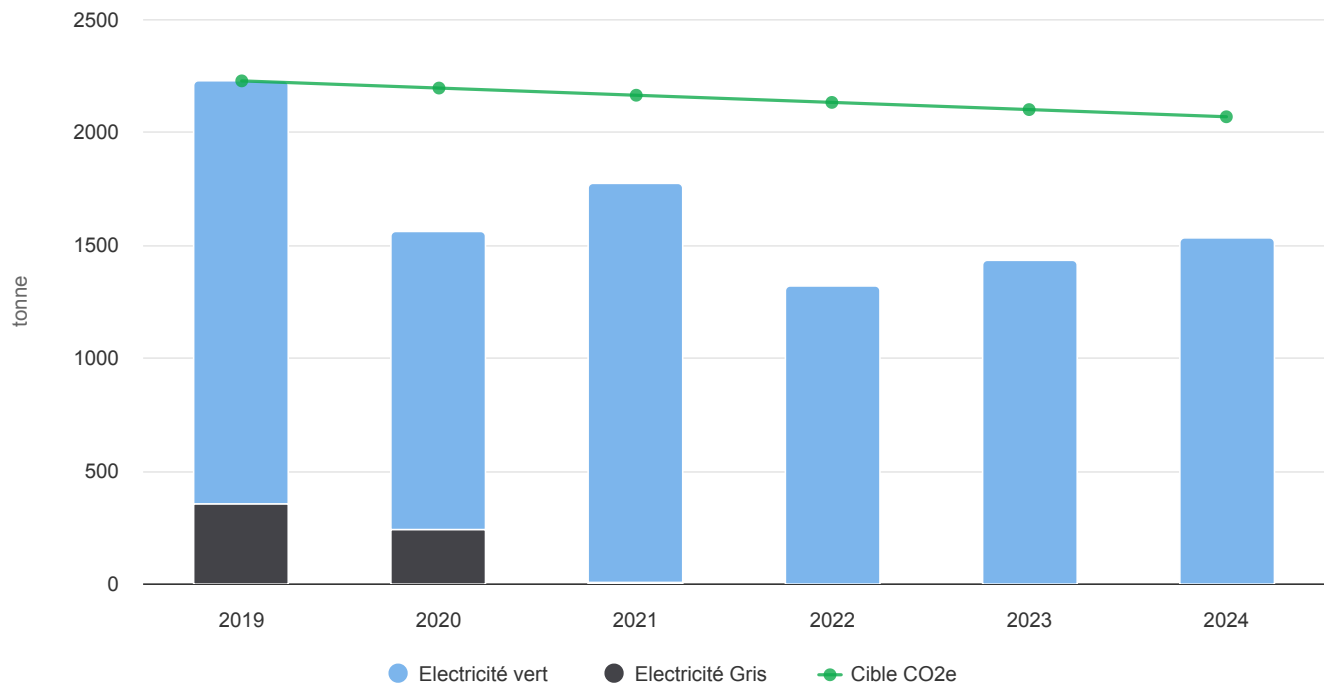
5.2.4. Electricité

L'évolution des émissions liées à l'électricité montre une baisse de 17% en 2020, puis une augmentation en 2021. En 2023 et 2024, on observera une légère augmentation des émissions par rapport à l'année précédente, mais les émissions seront toujours inférieures à celles de 2019. Cela est dû, d'une part, à la baisse du facteur d'émission de l'électricité prélevée sur le réseau et, d'autre part, à l'augmentation de la quantité d'électricité renouvelable produite par Colas et une réduction générale de la consommation.

Par ailleurs, nous constatons que les émissions liées à la consommation d'électricité grise sont nulles à partir de 2021. Il est important de noter que Colas Belgium achète de l'électricité verte à l'UE, et non à la BE. L'électricité verte de l'UE est incluse dans les calculs en tant qu'électricité grise.

Evolution des emissions liées à l'électricité par an - CO2e

01/01/2019 à 31/12/2024



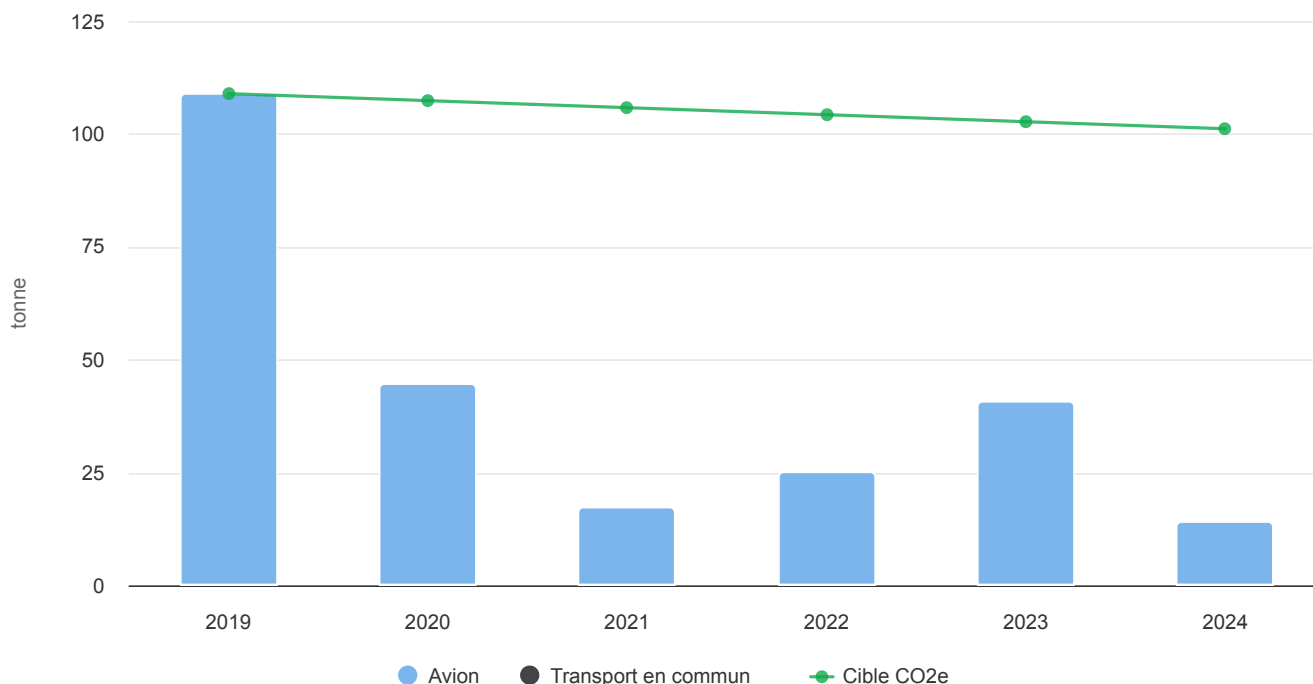
CO2e (%)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CO2e	0,00	-29,93	-20,43	-40,83	-35,84	-31,20

5.2.5. Voyages d'affaires

L'évolution des voyages d'affaires montre une forte diminution de 86% entre 2019 et 2021, en cohérence avec le contexte de crise sanitaire. En 2022, 2023 en 2024, les déplacements professionnels augmentent à nouveau légèrement, mais les émissions restent bien inférieures à celles de l'année de référence 2019.

Evolution des émissions liées aux voyages d'affaires par an - CO2e

01/01/2019 à 31/12/2024



5.3. Objectifs

5.3.1. Objectif de réduction

La direction de COLAS Belgium s'engage à réduire les émissions de CO2 de 10% d'ici 2026 par rapport à 2019.

CO2e cible Groupe Colas Belgium

Pour l'année	Année de référence	Effet
2026	2019	-10%

Par champ d'application, cela correspond aux objectifs suivants :

- Une réduction de 12 % des émissions de scope 1.
- Une augmentation de 17 % des émissions du scope 2 (en raison de l'électrification des processus de combustion).

5.3.2. Status

Comme décrit dans les paragraphes ci-dessus, Colas est actuellement en bonne voie pour atteindre les objectifs de réduction d'ici 2026. Diverses mesures ont déjà été mises en œuvre ces dernières années (voitures électriques, efficacité énergétique sur les chantiers d'enrobage, utilisation plus économique des machines, etc.), et un tableau détaillé est fourni ci-dessous :

Mesure	Status
Bâtiments et sites industriels	
Ensemble de mesures visant à améliorer l'excellence opérationnelle de nos usines d'asphalte.	Mise en œuvre le 11/2022
Analyse de certains scénarios et connexion au réseau si possible.	Mise en œuvre le 11/2022
Nouveaux panneaux solaires sur nos toits, vérification des possibilités d'implantation de nouvelles éoliennes sur nos sites.	Mise en œuvre le 11/2022

Bureaux	
Au moins 1 borne de recharge pour 10 places de parking + rôle actif dans l'optimisation de la gestion de l'énergie bureau/réseau électrique.	Mise en œuvre le 01/2025
Logistique et transport	
Lors de l'achat ou de la location de nouveaux camions, on choisit des camions dont la consommation de carburant est inférieure d'au moins 30 % à la norme du marché.	Prévue pour 12/2025
Contrôle trimestriel de la pression des pneus de tous les camions	Mise en œuvre le 11/2022
Plus de 20 % du combustible utilisé est d'origine manifestement renouvelable.	Prévue pour 12/2025
Lors de l'achat de nouveaux pneus, seuls les pneus portant l'étiquette énergétique A (critère de résistance au roulement) ou mieux sont achetés.	Prévue pour 12/2025
L'entreprise conclut des accords avec les conducteurs pour mettre fin à la marche au ralenti et peut le démontrer.	Mise en œuvre le 11/2022
Le système d'arrêt-démarrage est appliqué à plus de 25 % des camions utilisés (en propriété ou en location).	Mise en œuvre le 01/2025
1 % des camions (achetés ou loués) sont des camions à zéro émission de CO2.	Mise en œuvre le 01/2025
Limite de vitesse technique jusqu'à 85 km/h (camion).	Mise en œuvre le 11/2022
Adaptation du réseau + installation d'une borne de recharge sur le site de Zolder.	Mise en œuvre le 01/2025
Equipement	
L'entreprise peut démontrer qu'elle utilise plusieurs machines mobiles basées sur la technologie CO2 zéro émission.	Mise en œuvre le 04/2024
Dans la mesure du possible, l'entreprise utilise des outils manuels électriques plutôt que des outils manuels à carburant.	Mise en œuvre le 11/2022
Contrôle de la consommation de carburant d'au moins 90 % des engins mobiles avec lecture et analyse en ligne des données relatives au parc de véhicules.	Prévue pour 12/2025
Système de démarrage et d'arrêt appliqué à moins de 25 % du nombre d'équipements mobiles (grues, excavateurs, etc.)	Mise en œuvre le 01/2025
Système de démarrage et d'arrêt appliqué à > 75 % du nombre d'équipements mobiles (grues, excavateurs, etc.)	Prévue pour 12/2026
L'entreprise déploie au moins un générateur hybride.	Mise en œuvre le 01/2024
Formation et assistance aux utilisateurs.	Mise en œuvre le 11/2022
Contrôler la marche au ralenti et la limiter à 20 % pour l'ensemble du parc de machines.	Mise en œuvre le 11/2022
Organisation	
L'entreprise utilise un prix interne du carbone, plus élevé que le prix du SCEQE, dans ses décisions d'investissement ; un prix de l'énergie plus élevé que le prix du marché.	Prévue pour 12/2026
On constate que la réduction des émissions de CO2 fait l'objet d'une attention particulière dans les évaluations d'au moins 20 % des consultants et des chefs de projet.	Prévue pour 12/2025
Mobilité des passagers	
En moyenne sur une année, les émissions de CO2 des voitures particulières neuves (achat ou location, selon les données mesurées dans la pratique) sont inférieures à 80 g/km.	Prévue pour 12/2025
Suivi de la consommation de carburant et informations trimestrielles aux conducteurs.	Mise en œuvre le 11/2022
L'entreprise propose un système de remboursement de l'achat d'un vélo ou d'un vélo électrique pour tous les employés.	Mise en œuvre le 11/2022
Évolution des véhicules de tourisme vers des véhicules 100 % électriques.	Mise en œuvre le 01/2024
Organiser des sessions d'éco-conduite.	Mise en œuvre le 11/2022
Augmenter le télétravail à 2 jours par semaine pour les postes qui le permettent.	Mise en œuvre le 11/2022
Évolution des camionnettes vers des véhicules 100 % électriques.	Mise en œuvre le 11/2022

5.4. Les mesures de réduction

L'objectif de Colas d'une réduction de 10,5 % pour 2026 s'appuie sur une étude interne des mesures qui pourraient être mises en œuvre pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO2. Des séances de brainstorming ont

été organisées avec différents départements de COLAS BE pour collecter des idées. En fonction de la faisabilité des idées et de la maturité des mesures (technologie), un ensemble de mesures prioritaires a été défini.

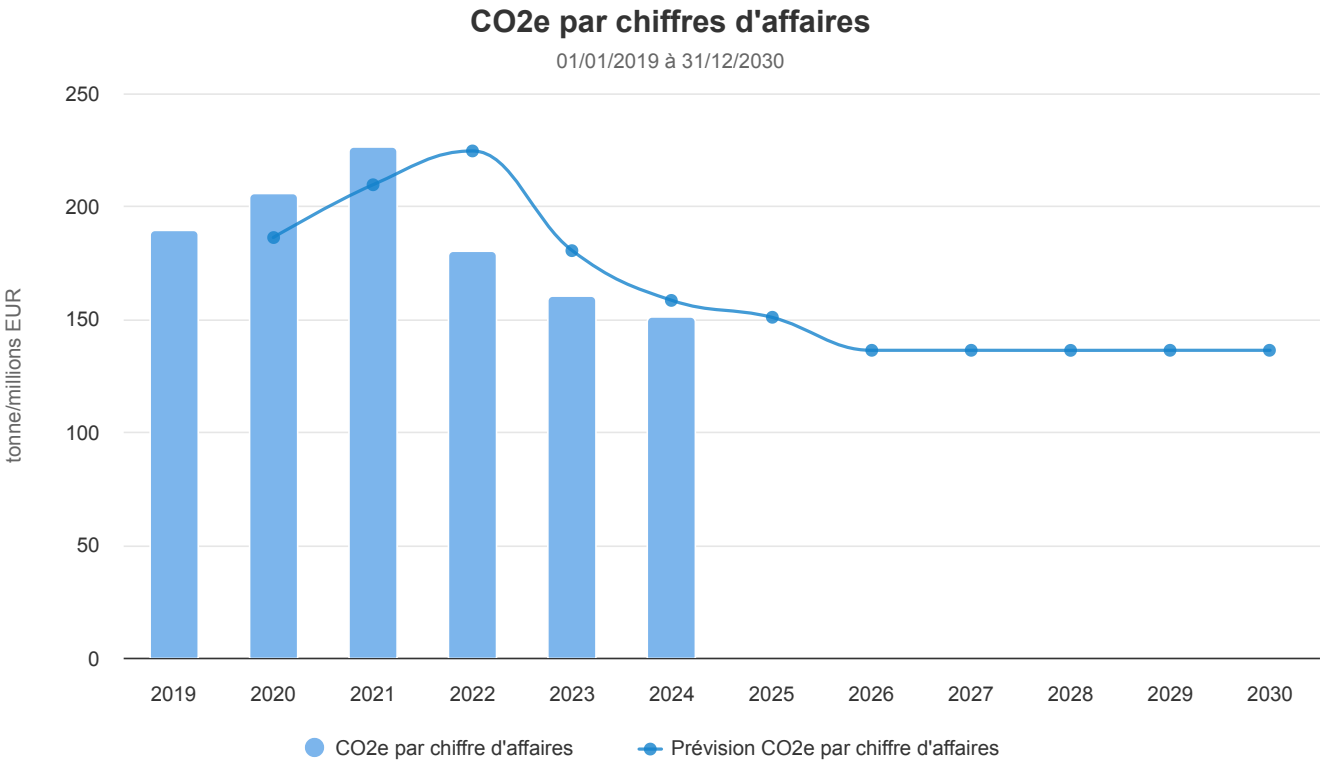
Ces mesures prioritaires concernent principalement :

- Mobilité : réduction des distances de transport, optimisation des transports et électrification.
- Production : économies d'énergie dans la production d'asphalte.
- Utilisation de machines

Les graphiques ci-dessous montrent :

- Les mesures et leur réduction anticipée
- Les réductions par périmètre
- Une estimation des émissions de CO2

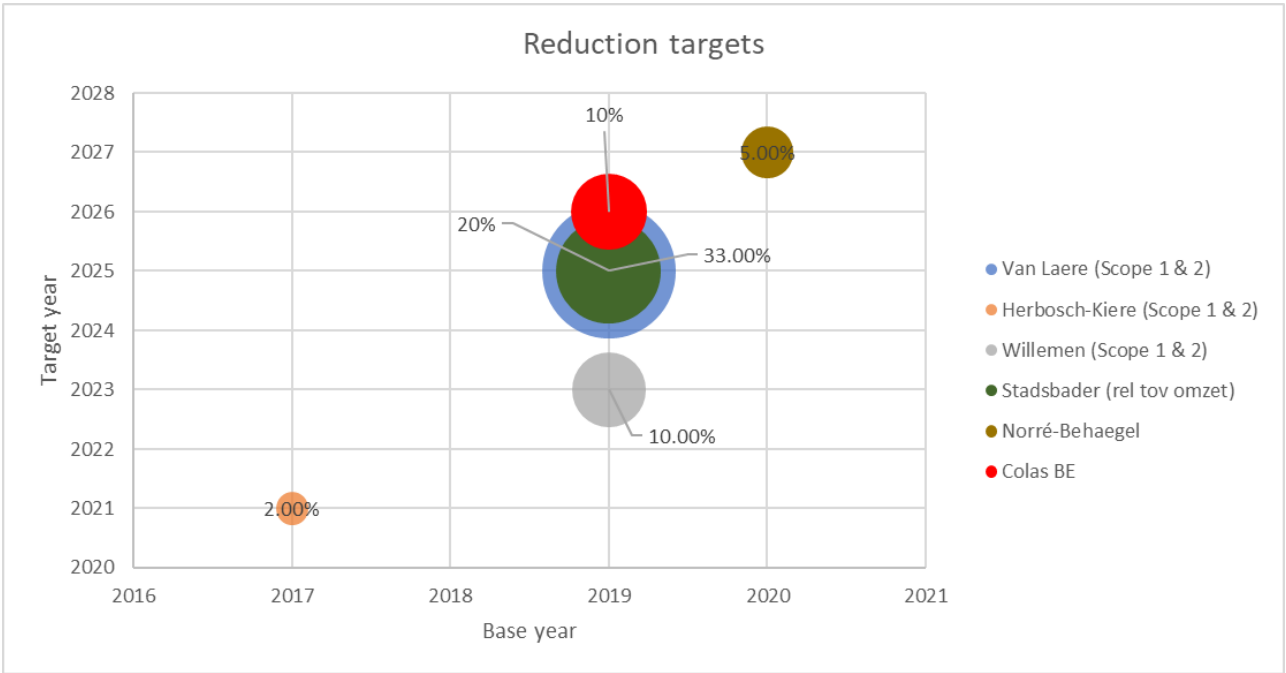
En plus, Colas BE vas rechercher si c'est possible d'installer plus de PV sur ses sites ou bureaux.



CO2e par chiffres d'affaires (tonne/millions EUR)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
CO2e par chiffre d'affaires	189,01	205,57	226,21	179,99	160,35	150,89				
Prévision CO2e par chiffre d'affaires		186,11	209,49	224,47	180,30	158,26	150,79	136,16	136,16	136,13

5.5. Benchmark

Le graphique ci-dessous fournit un benchmarking de quelques entreprises belges certifiées sur l'échelle. Il montre qu'avec un objectif de réduction de 10% d'ici 2026 par rapport à 2019, Colas s'allie au secteur belge.



6. Initiatives

Colas Belgium Green Board - ADEB/VBA

Méthodologies	Date de début	Date de fin
CO2	01/01/2019	

Colas Belgium Green Public Procurement Tool Development with PoAB and UA

Méthodologies	Date de début	Date de fin
CO2	01/04/2024	30/06/2025